Canadä





A quoi faut-il s'attendre?

Dans les secteurs les plus accessibles et les plus fréquentés de l'arrière-pays, vous trouverez des sentiers de randonnée entretenus et des campings désignés qui sont pourvus de toilettes sèches, de tabliers de tente, de câbles ou de casiers à provisions, de tables de pique-nique et de foyers en métal où les feux de camp sont autorisés. Les secteurs reculés du parc vous offrent la possibilité de faire l'expérience d'une véritable solitude, mais les sentiers ne sont pas toujours entretenus de façon régulière. Les randonneurs doivent donc être autosuffisants, maîtriser les techniques d'orientation et être bien préparés pour la traversée à qué de cours d'eau. Pour tous vos déplacements dans l'arrière-pays, il est essentiel de faire une planification soigneuse et de vous préparer adéquatement.

Quand partir en excursion?

Le temps est imprévisible dans le parc national Banff. Dans l'arrière-pays, il est particulièrement important d'être prêt à affronter de la pluie, de la neige ou des vents forts, indépendamment de la période de l'année. La saison de randonnée s'étend de mai à octobre. Jusqu'à la fin juin, bon nombre de cols de montagne et de sentiers de haute altitude restent enneigés et pourraient être impraticables. Le débit des ruisseaux atteint son point culminant en juin et en juillet. Les ponts sont rares sur les sentiers les plus reculés, et il faut traverser des cours d'eau à gué. Les mois de juillet et d'août sont les plus propices à la randonnée dans l'arrière-pays, même s'il n'est pas rare de voir de la neige en altitude. Le temps est généralement plus sec en septembre qu'en juillet et en août, mais les températures sont plus basses, et les risques de chutes de neige, accrus.

Soyez prévoyant et préparez-vous adéquatement

Sécurité

C'est à vous qu'il incombe d'assurer votre sécurité. Les loisirs de plein air comportent toujours des dangers. Si vous planifiez une excursion dans l'arrière-pays du parc national Banff, au moins une personne de votre groupe devrait être en mesure de reconnaître les dangers naturels et avoir reçu une formation en secourisme en milieu sauvage. La prudence et l'autosuffisance sont essentielles. Faites preuve de prévoyance pour réduire le plus possible vos risques.

- Demandez conseil au personnel d'un centre d'accueil de Parcs Canada ou consultez le site parcscanada.gc.ca/sentiersbanff pour obtenir de l'information à jour sur l'état des sentiers, les mises en garde
- Préparez-vous à affronter des situations d'urgence. Le temps se gâte vite en montagne, et il peut neiger en toute saison. Prenez soin d'apporter des provisions suffisantes de nourriture et d'eau, des vêtements de rechange et tout le matériel dont vous aurez besoin pour votre excursion. N'oubliez pas les articles essentiels, y compris le papier hygiénique. Consultez le site parcscanada.gc.ca/banff-materiel pour obtenir une liste complète du matériel que nous vous suggérons
- Avant de partir, étudiez les descriptions et les cartes topographiques de votre excursion et renseignez-vous sur les dangers à prévoir. Ne vous fiez pas entièrement aux applications mobiles ou Web.
- Tenez compte de vos limites physiques. Choisissez un sentier adapté au membre le moins expérimenté de votre groupe.
- Faites bouillir votre eau, filtrez-la ou purifiez-la à l'aide de produits chimiques avant de la boire. L'eau de surface pourrait être contaminée et impropre à la consommation. Apportez une trousse de premiers soins, du gaz poivré et
- un dispositif de communication par satellite tel que SpotX, inReach or Zoleo, et sachez vous en servir. Communiquez votre itinéraire à une personne de confiance. Dites-lui quand vous comptez être de retour et quel numéro

composer si vous manquez à l'appel. Service de répartition

- Apportez du matériel et des provisions pour au moins une journée de plus que prévu.
- Le parc pourrait abriter des tiques porteuses de la maladie de Lyme. Après chaque randonnée, prenez l'habitude de bien inspecter votre corps et d'examiner votre animal de
- Restez aux aguets en tout temps, car vous pourriez rencontrei des animaux sauvages. Évitez de porter des écouteursboutons ou des casques d'écoute.

Sentiers enneigés

du parc : 403-762-1470.

Certains sentiers peuvent rester enneigés bien après le début de l'été. Le cas échéant, il peut devenir difficile de s'orienter et dangereux de marcher dans de la neige épaisse ou sur de la neige dure et de la glace. Préparez-vous adéquatement. Avant de partir, consultez le site parcscanada.gc.ca/sentiersbanff ou téléphonez à un centre d'accueil de Parcs Canada pour vérifier l'état du sentier que vous avez choisi.



Le parc est sujet aux avalanches du début de l'hiver au début de l'été. Ne circulez que sur du terrain adapté à l'expérience, aux capacités et à l'équipement de votre groupe. La formation t l'expérience peuvent vous aider à reconnaître et à éviter les conditions d'avalanche dangereuses. Pour en savoir davantage sur les conditions d'avalanche, consultez les sites avalanche.ca en anglais seulement, sauf pour les bulletins d'avalanche des parcs des montagnes) et parcssecuritemontagne.ca ou rendez-vous à un centre d'accueil de Parcs Canada.



Autobus Roam et navettes

Le symbole de l'autobus signifie que le point de départ des itinéraires suggérés est accessible par les autobus Roam ou par navette privée.

Consultez le site parcscanada.gc.ca/banff-transport ou procurez-vous un dépliant sur les transports en commun, et apprenez-en davantage à un centre d'accueil de Parcs Canada.



Dans le parc national Banff, la plupart des visiteurs de l'arrièrepays sont des randonneurs. Cependant, l'équitation et le cyclisme sont également autorisés sur certains sentiers désignés.

Cyclisme

Explorer l'arrière-pays

Les vélos ne sont permis que sur les pistes désignées. Les vélos électriques à assistance au pédalage sont autorisés uniquement sur les routes et sur certains sentiers. Pour en savoir davantage, demandez le dépliant sur le sujet à un centre d'accueil de Parcs Canada ou consultez-le en ligne à l'adresse parcscanada.gc.ca/depliants-banff.



Equitation

Les chevaux sont autorisés presque partout dans le parc. Si vous prévoyez une excursion avec votre propre monture, consultez le site parcscanada.gc.ca/banff-cheval pour vous renseigner sur les destinations possibles ainsi que sur les permis de pâturage exigés, les droits à payer et les rèalements. Ce site Web renferme aussi des liens vers des entreprises offrant des excursions équestres guidées dans



Varappe, alpinisme et escalade glaciaire

Les alpinistes doivent détenir un permis d'accès à l'arrièrepays pour bivouaquer, et ils ne peuvent s'installer que sur du terrain sans végétation. Vous pouvez obtenir votre permis en vous rendant à un centre d'accueil de Parcs Canada à Banff ou à Lake Louise ou encore en composant le 403-762-1556 ou le 403-522-1264. Le Club alpin du Canada (403-678-3200, alpineclubofcanada.ca; en anglais seulement) exploite aussi dans le parc plusieurs refuges de montagne qui sont idéalement situés pour les excursions d'escalade.

Laissez-passer, permis et réservations

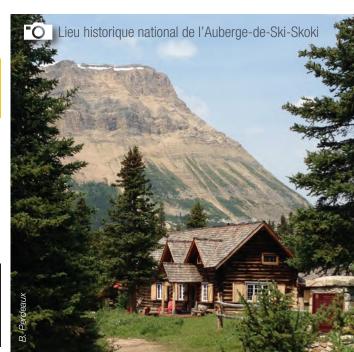
Quiconque prévoit une excursion avec coucher dans l'arrière-pays du parc doit obligatoirement se procurer un permis d'accès à l'arrière-pays. Les campeurs doivent détenir une preuve de leur permis (imprimé ou capture d'écran) et la présenter au personnel de Parcs Canada sur demande. Les

réservations sont exigées. Achetez votre permis en ligne à l'adresse parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays ou par téléphone au 1-877-RESERVE (1-877-737-3783).

Le camping sauvage est restreint, et vous devez obtenir un permis en vous rendant en personne à un centre d'accueil de Parcs Canada à Banff ou à Lake Louise ou en composant le 403-762-1556 ou le 403-522-1264.

Des droits non remboursables sont exigés pour chaque

Vous devrez aussi obtenir un laissez-passer de parc national pour entrer dans le parc national Banff: parcscanada.gc.ca/laissezpasser-banff.



Abris, refuges et auberges de l'arrière-pays

Les excursionnistes ont accès à des abris rustiques au lac Egypt et au ruisseau Bryant. Consultez le site parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays pour obtenir des enseignements et pour réserver.

Le Shadow Lake Lodge et les refuges de montagne entretenus par le Club alpin du Canada sont ouverts aux membres et aux non-membres. Les réservations sont obligatoires : alpineclubofcanada.ca (en anglais seulement) ou

L'arrière-pays du parc national Banff compte plusieurs établissements d'hébergement commercial :

> **skoki.com** (en anglais seulement) Sundance Lodge Halfway Lodge

horseback.com (en anglais seulement)

Auberge Skoki

Suggestions d'itinéraires

Excursions de deux jours

Bord du lac Minnewanka

7,8 km, 9 km ou 11,1 km aller seulement Campings: Camping de l'Intersection-du-Col-Aylmer (Lm8), camping du Canyon-Aylmer (Lm9) ou camping du Mont-Inglismaldie (Lm11)

Ligne 6 du service Roam (service estival) à partir de Banff

Cette randonnée de début ou de fin de saison jouit d'une grande popularité auprès des randonneurs et des cyclistes. Le sentier débute à l'aire de fréquentation diurne du Lac-Minnewanka et longe la rive du lac. Le retour se fait par le même chemin. Restez une nuit de plus et explorez le col Avlmer ou le point de vue Aylmer. Les pagayeurs doivent savoir que les parcours menant à ces campings sont exposés à des vents forts qui peuvent se lever soudainement et rendre les déplacements difficiles ou dangereux.

Du 10 juillet au 15 septembre - Des restrictions d'accès sont en vigueur pour réduire les perturbations causées aux grizzlis. Les chiens et les vélos sont interdits. Vous devez transporter du gaz poivré et vous déplacer en groupe d'au moins quatre personnes. Consultez le site parcscanada.gc.ca/restriction-minnewanka pour en

savoir davantage.

Lac Glacier

8.9 km aller seulement Camping: Camping du Lac-Glacier (GI9)

Très fréquenté en début de saison, ce sentier débute au nord de Saskatchewan Crossing, en bordure de la promenade des Glaciers (route 93 Nord). Il débouche sur un camping niché près de l'un des

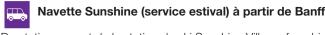
plus grands lacs de l'arrière-pays du parc national Banff.

Excursions de trois jours

Lac Egypt

12,4 km aller seulement

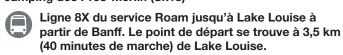
Camping: Camping du Lac-Egypt (E13)



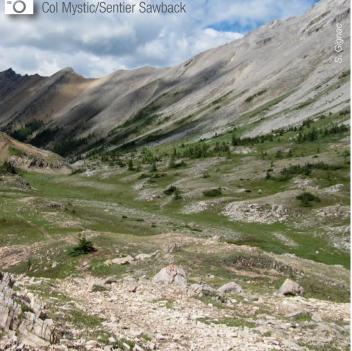
Du stationnement de la station de ski Sunshine Village, franchissez le col Healy pour gagner le camping du Lac-Egypt. Si possible, passez-y deux nuits pour explorer les multiples lacs et autres merveilles du secteur.

Boucle Skoki

Campings: Nuit 1 - camping du Lac-Baker (Sk11); nuit 2 camping des Prés-Merlin (Sk18)



ette excursion débute au point de départ du sentier du Ruissea Fish (près de la station de ski Lake Louise). Vous devrez d'abord aire une ascension de 4 km sur le chemin d'accès Temple véhicules interdits), puis franchir le col Boulder et longer le lac Ptarmigan pour finalement descendre au lac Baker. Le lendemain, contournez le mont Fossil et poursuivez votre route au-delà du lieu nistorique national de l'Auberge-de-Ski-Skoki pour accéder aux prés Merlin. Après avoir gravi le col Deception, rejoignez le sentier au lac Ptarmigan.



Excursions de quatre jours ou plus

Sunshine Village – mont Assiniboine – ruisseau Bryant

De 53 à 56 km

Campings: Nuit 1 - camping du Lac-Howard Douglas (Su8); nuit 2 – camping du Lac-Magog, dans le parc provincial Mount Assiniboine*; nuit 3 – camping du Lac-Marvel (Br13) ou camping du Camp-McBride's (Br14)



Navette Sunshine (service estival) jusqu'au point de départ du sentier du Col-Healy - Il n'y a ni autobus ni navette au point de départ du sentier du Ruisseau-Cette excursion emblématique suit en partie le sentier de la

Grande-Ligne-de-Partage-des-Eaux. Elle débute à la station de ski Sunshine Village, à laquelle vous pouvez accéder par téléphérique (service payant). Restez sur le sentier, car vous devrez traverser une zone alpine écosensible pour gagner le camping du Lac-Howard Douglas. Le deuxième jour, vous traverserez le col Citadel pour rejoindre le parc provincial Mount Assiniboine – une longue journée de marche. Le troisième jour, regagnez le parc national Banff par le col Assiniboine ou le col Wonder et passez la nuit au camping du Lac-Marvel ou au camping du Camp-McBride's. Pour terminer votre excursion, vous passerez par le ruisseau Bryant pour arriver au stationnement du sentier du Mont-Shark, dans le parc provincial Spray Valley. Du 1^{er} août au 30 septembre, le col Allenby et le



col Assiniboine sont frappés de restrictions et de fermetures qui visent à limiter les perturbations causées aux grizzlis. Consultez le site parcscanada.gc.ca/restriction-bryant pour en savoir davantage.

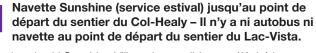
Au cours de cette randonnée, vous traverserez le territoire de trois administrations distinctes, dont BC Parks et Alberta Parks, qui gèrent des parcs provinciaux. N'oubliez pas d'obtenir les laissez-passer et les permis d'accès à l'arrière-pays appropriés pour chaque parc. *Les réservations pour le camping du Lac-Magog ne

peuvent être faites que par le service de réservation Discover Camping de BC Parks : 1-800-689-9025 ou discovercamping.ca (en anglais seulement).

Sunshine Village – lac Egypt – lac Vista

Campings: Nuit 1 – camping du Lac-Egypt (E13);

nuit 2 - camping de l'Intersection-du-Col-Ball (Re21); nuit 3 – camping des Lacs-Twin (Tw7)



La station de ski Sunshine Village (accessible par téléphérique service payant) est reliée au point de vue du lac Vista, le long de la route 93 Sud, par une série de magnifiques sentiers de haute altitude. En route, explorez les lacs alpins du col Simpson et du col Healy ainsi que le secteur du lac Egypt. Rendez-vous jusqu'au camping du Carrefour-Ball, le long d'un tronçon spectaculaire du sentier de la Grande-Ligne-de-Partage-des-Eaux qui vous permet d'explorer le col Whistling. Ce secteur vous offre des vues splendides sur le chaînon Ball. En tendant l'oreille, vous entendre: peut-être le sifflement de la marmotte des Rocheuses! Traversez ensuite le col Gibbon pour arriver au camping des Lacs-Twin. De là, le sentier décrit un parcours sinueux en bordure d'une série de lacs panoramiques avant de rejoindre la route.



Sentier Sawback

Campings: Nuit 1 - camping de l'Intersection-Mystic (Fm19); nuit 2 - camping du Camp-Larry's (Jo9); nuit 3 camping du Ruisseau-Johnston (Jo18) ou camping du Lac-Luellen (Jo19); nuit 4 – camping de l'Intersection-du-Col-Badger (Jo29); nuit 5 - camping du Ruisseau-Wildflower (Ba15); nuit 6 – camping du Lac-Baker (Sk11)



départ du sentier de l'Amphithéâtre-Cascade Service d'autobus Roam dans le village de Lake

Navette Norquay (service estival) jusqu'au point de

Louise. Le point de départ du sentier du Ruisseau-Fish se trouve à 3,5 km (40 minutes de marche) de Lake Louise

Cette excursion exigeante vous fait découvrir trois superbes cols de montagne. Le sentier relie Banff à Lake Louise et traverse une bonne partie du parc national Banff. Vous pouvez commencer votre randonnée à la station de ski Norquay ou au point de départ du sentier du Ruisseau-Fish (près de la station de ski Lake Louise). Plusieurs variations sont possibles. Un itinéraire de sept jours vous est suggéré ci-dessus. Ce sentier traverse des secteurs fréquentés par des pourvoyeurs d'excursions équestres

La faune et **les humains**



Le parc national Banff sert d'habitat à diverses espèces sauvages, dont le wapiti, le loup, le couguar, le grizzli et l'ours noir. Pour pouvoir élever leur progéniture et soutenir une population saine, les animaux ont besoin d'un habitat de qualité de la plus grande superficie possible, et ils doivent pouvoir y accéder en ayant un minimum de contacts avec les humains. Vous pourriez rencontrer des animaux sauvages dans tous les secteurs du parc. v compris sur des sentiers asphaltés et des routes.

Apprenez à vous servir du gaz poivré avant de partir en

- randonnée, transportez-en une bombonne en tout temps, et gardez-la à portée de main. Pour en savoir davantage, consultez le site parcscanada.gc.ca/gaz-poivre. Vous pouvez vous procurer du gaz poivré aux centres d'accueil de Parcs Canada ainsi que chez plusieurs détaillants de Banff et de Lake Louise. • Faites du bruit. En vous déplaçant silencieusement, vous courez
- le risque de surprendre des animaux sauvages. Restez alerte dans les secteurs broussailleux, près des cours d'eau et à l'approche de virages sans visibilité. Déplacez-vous en groupe serré et restez conscient de votre entourage en tout temps. • Si vous voyez ou rencontrez un ours, un couguar, un loup ou un
- coyote, signalez-le au Service de répartition du parc en appelant au 403-762-1470 dès que vous pouvez le faire sans danger. Consultez le site

parcscanada.gc.ca/banff-securitedelafaune pour en savoir plus sur les moyens d'assurer votre sécurité.

En vous approchant d'un animal sauvage, vous compromettez votre sécurité. Vous risquez aussi de lui faire perdre sa crainte

naturelle des humains. Donnez beaucoup d'espace à la faune :

Donnez de **l'espace** à la faune



Chiens

Songez à laisser votre chien à la maison si vous faites du camping, de la randonnée ou une excursion dans l'arrière-pays. Les chiens sont une source de stress pour la faune, parce qu'ils peuvent être percus comme une menace. Les chiens sans laisse peuvent déclencher des comportements agressifs chez des espèces comme le grizzli et le wapiti. Pour prévenir toute situation dangereuse pour vous-même, votre chien, les animaux sauvages et les autres visiteurs :



Tenez votre chien en laisse et conservez-en la maîtrise physique

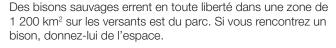


rapportez-les et jetez-les dans une poubelle à l'épreuve de la faune.

Ramassez ses excréments,

Les chiens ne sont pas autorisés dans les abris de l'arrière-pays et sur certains sentiers : parcscanada.gc.ca/sentiersbanff

Bisons sauvages



Respectez les mises en garde, les fermetures de secteur et les restrictions d'accès.



Étiquette et règlements de l'arrière-pays

Les raccourcis entre les lacets endommagent le sol et la végétation

Vous devez passer la nuit dans les campings désignés qui sont

indiqués sur votre permis d'accès à l'arrière-pays et vous servir des

tabliers de tente fournis pour réduire le plus possible votre impact

sur la végétation. La durée maximale du séjour dans un camping

est de trois nuits consécutives. Les groupes inscrits sur une même

réservation ne peuvent pas compter plus de dix personnes et de

autorisés par tablier de tente ou par emplacement.

Camping sauvage

aires de camping sauvage.

arrosez-le de nouveau.

en aval de votre

campement, dans

la direction du vent

comme le montre

l'illustration. Pour

adressez-vous

obtenir des

précisions,

à un centre

d'accueil de

Parcs Canada.

Rapportez tous

vos déchets.

vos provisions.

et vos effets

votre équipment

personnels à la fin

de votre séjour.

Pêche

autorisé.

réglementation.

cinq tentes. Un maximum de quatre personnes et d'une tente sont

Le camping sauvage n'est autorisé que dans les secteurs désignés

(voir la carte au verso). Vous devez camper à au moins 5 km du

point de départ du sentier ou de tout camping désigné. Montez

votre tente à au moins 50 m du sentier et à au moins 70 m de

la source d'eau la plus proche. Faites la cuisine et rangez vos

l'épreuve des ours sont obligatoires du 1er avril au

15 novembre. N'oubliez pas d'apporter un réchaud et du

Louise ou appeler au 403-762-1556 ou au 403-522-1264.

Tous les voyageurs de l'arrière-pays devraient apporter un

réchaud. Vous devrez faire la cuisine et manger dans l'aire

désignée pour la préparation des repas. Les feux de camp sont

permis uniquement dans les foyers en métal collectifs qui sont

fournis. Les foyers de fortune en roche sont interdits. Les feux ne

sont pas autorisés dans tous les campings (voir la carte au verso).

Si vous allumez un feu de camp, ne l'alimentez gu'avec du bois

surveillance et assurez-vous qu'il est complètement éteint avant

de quitter les lieux. Pour ce faire, arrosez-le, remuez les braises et

Pour éviter d'attirer des ours et d'autres espèces sauvages, vous

Pour pêcher dans le parc national Banff, les personnes âgées

d'au moins 16 ans doivent détenir un permis de pêche de parc

national. Les enfants de moins de 16 ans n'en ont pas besoin,

mais ils doivent être accompagnés par une personne qui en

détient un, et leurs prises sont ajoutées à celles du titulaire du

permis. Vous pouvez acheter votre permis à un centre d'accueil

vendent des articles de pêche. Les permis de pêche provinciaux

Dans presque tous les plans d'eau où la pêche est autorisée, les

prises doivent être remises à l'eau. La limite de possession est

de zéro. Le réservoir Minnewanka est la seule exception : la limite

de possession pour le touladi est de deux poissons par pêcheur

de pêche, leurs cuissardes et leurs embarcations avant de

passer à un autre plan d'eau, afin de prévenir l'introduction

et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes. Les

embarcations et le matériel utilisé dans l'eau, par exemple le

fermetures saisonnières. Ces mesures visent à protéger des

populations de poissons. En général, aucun avis de fermeture

n'est affiché sur place. Il vous incombe donc de bien connaître la

Consultez le site parcscanada.gc.ca/depliants-banff ou passez

prendre un exemplaire du Sommaire du règlement sur la pêche à

matériel de pêche et les cuissardes, sont régis par des règlements.

de Parcs Canada ou chez la plupart des détaillants locaux qui

ne sont pas valides dans les parcs nationaux.

pour obtenir de plus amples renseignements.

un centre d'accueil de Parcs Canada.

mort trouvé par terre et contenez-le. Ne le laissez jamais sans

Rangement de la nourriture

Cuisine et feux de camp

provisions loin de votre tente. Les contenants à provisions à

carburant, car les feux de camp ne sont pas autorisés dans les

Il vous faut un permis d'accès à l'arrière-pays pour pratiquer

le camping sauvage. Pour l'obtenir, vous devez vous présenter en

personne à un centre d'accueil de Parcs Canada à Banff ou à Lake

l'érosion. Restez en tout temps sur les sentiers désignés.

Restez sur les sentiers

Campings

et utilisez le moins de savon possible (même les savons biodégradables sont des polluants). Lorsque vous faites votre vaisselle, filtrez les restes de nourriture et déposez-les dans

Faites votre toilette bien à l'écart de toute source d'eau

De plus, ils rendent le terrain vulnérable à d'autres dommages par Rapportez tous vos déchets

Toilette

votre sac de déchets à rapporter. Dispersez l'eau par terre.

sèches ou dans les casiers





Eliminez adéquatement vos

Utilisez les toilettes sèches fournies. S'il n'y en a pas dans le secteur où vous vous trouvez, choisissez un coin à l'écart des sentiers et des campings, à au moins 70 m de toute source d'eau. Creusez un trou de 12 à 16 cm de profondeur, de manière à accéder à la couche de sol de couleur foncée. Évitez de tasser la terre lorsque vous comblez le trou. Rapportez le papier hygiénique et les produits d'hygiène souillés.

les fleurs sauvages, les nids et tout autre objet naturel ou historique là où vous les avez trouvés, afin que ceux qui vous suivront puissent en profiter. Il est interdit d'enlever, de défigurer, d'endommager ou de détruire des ressources naturelles ou culturelles qui se trouvent dans les parcs nationaux. Consultez le site **sanstrace.ca** pour obtenir de l'information sur les déplacements à faible impact dans l'arrière-pays.

d'effarouchement des ours, les arcs, les frondes et toute autre arme semblable, sont interdites dans les parcs nationaux. Parcs Canada vous recommande de vous familiariser avec le mode d'emploi du gaz poivré et d'en transporter une bombonne pour vous protéger de la faune.

Partagez le sentier

Les sentiers de l'arrière-pays sont accessibles aux randonneurs, aux coureurs, aux cyclistes et aux cavaliers. Respectez les autres usagers et cédez le passage afin d'assurer la sécurité



Les véhicules aériens téléguidés, ou drones, sont interdits dans les parcs nationaux, parce qu'ils dérangent la faune. Laissez le vôtre à la maison ou dans votre véhicule. Si vous êtes témoin de national Banff, signalez-le au Service de répartition du parc : 403-762-1470.

pour la planification d'une excursion : parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays

224, avenue Banff, Banff Tél: 403-762-1556

Centre d'accueil de Lake Louise Centre commercial Samson Mall, Lake Louise Tél: 403-522-1264

Rapport sur l'état des sentiers : parcscanada.gc.ca/sentiersbanff Sécurité en montagne :

Les pêcheurs doivent nettoyer, vider et faire sécher leur matériel Prévisions météorologiques d'Environnement Canada :

Vous pouvez acheter des guides de poche et des cartes Consultez le site parcscanada.gc.ca/navigation-regles-banff topographiques aux centres d'accueil de Banff et de Lake Louise ainsi que chez plusieurs détaillants des deux localités. Il se peut que certains lacs ou décharges fassent l'objet de

> En cas d'**URGENCE**, composez le **911** ou, si vous avez un téléphone satellite, le 403-762-4506. Les téléphones cellulaires ne sont pas fiables partout

Vous devez rapporter tous vos déchets. Il est illégal de laisser

traîner des ordures, car elles peuvent être dangereuses pour la faune. Abstenez-vous de jeter vos déchets dans les toilettes à provisions.



excréments

Ne prenez que des photos

Laissez les roches, les fossiles, les cornes, les bois de cervidés,

Les armes à feu sont interdites Les armes à feu, y compris les armes à plombs, les artifices

Les drones **dérangent** la faune



l'utilisation d'un drone dans le parc

Renseignements

Réservations en ligne et renseignements utiles

Centre d'accueil de Banff banffinfo@pc.gc.ca

II.info@pc.gc.ca

parcssecuritemontagne.ca

403-762-2088 / meteo.gc.ca Service de répartition du parc : 403-762-1470

dans le parc national.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada N° de catalogue : R64-445/2023F ISBN : 978-0-660-45872-4

